

Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le jeudi 10 juillet 2003 à 11 h 45 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme et madame la conseillère Louise Poirier.

CE-2003-1109 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE CONNOR, PHASE I - AVENANT NUMÉRO 1 - CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE - 61 644,21 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2003-145 adoptée le 5février 2003, retenait l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée pour les travaux de construction de l'édifice Connor, phase I, au montant total de 6 667 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme les Consultants Yves Auger et associés inc., responsable de la structure ainsi que la firme Landry Gauthier et associés inc., responsable de la mécanique/électricité ont émis six directives et/ou avis de changements pour un montant total évalué à 61 644,21 \$ incluant les taxes, sous l'avenant numéro 1, au contrat préparé par la firme Côté Leahy, architectes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée a approuvé le 12 mai 2003 l'avenant numéro 1, en y ajoutant des commentaires quant aux coûts d'impacts directs et indirects additionnels à être traités individuellement et quant à l'augmentation des délais de réalisation et que le Service de la gestion des édifices et de l'électricité recommande l'approbation de l'avenant numéro 1, sans toutefois, reconnaître les commentaires et responsabilités évoqués par l'entrepreneur à l'égard de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les travaux additionnels de l'avenant numéro 1, au contrat de Consortium M.R. Canada Ltée, pour le projet de réaménagement de l'édifice Connor, phase I, le tout pour un montant de 61 644,21 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité ne reconnaît aucune responsabilité relative aux coûts d'impacts directs et indirects engendrés par ces travaux additionnels de même que l'augmentation des délais d'exécution demandés par l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée relativement à l'avenant numéro 1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-001	59 500,64 \$	Aménagement édifice Connor, phase I - Travaux
04-13493	2 143,57 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20330-002	50 676,64 \$		Aménagement édifice Connor, phase I

// Contingences 06-20330-001 50 676,64 \$ Aménagement édifice Connor, phase I // Travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juillet 2003.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE Maire suppléant et vice-présidente Comité exécutif M° SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif